



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 24 janvier 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre en date du 25 décembre 2016 qui vous est adressée par le Président de la Chambre des représentants de la Libye, Aqila Saleh Issa Gwaider, et dans laquelle celui-ci demande que l'avis de la Chambre des représentants, unique autorité législative de la Libye, soit pris en considération lors de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Elmahdi S. **Elmajerbi**



**Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous tenons à vous adresser nos vœux de plein succès dans l'exercice des fonctions de Secrétaire général qui vous ont été confiées par l'Assemblée générale des Nations Unies et souhaiterions dans le même temps appeler votre attention sur ce qui suit :

Vu que la Chambre des représentants est la seule instance législative libyenne légitime, produit d'élections démocratiques auxquelles l'ensemble du peuple libyen a participé partout dans le pays, et compte tenu du dialogue politique en cours, mené sous les auspices de votre vénérable Organisation en vue de trouver une solution à la crise politique en Libye, nous tenons à souligner que si l'ONU souhaite nommer un nouveau Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, elle devra solliciter à cet effet l'avis de la Chambre des représentants qui, comme nous l'avons indiqué plus haut, est notre seule instance législative légitime.

Le Président de la Chambre des Représentants  
(*Signé*) Aqila Saleh **Issaà**

---